



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Impôt sur les revenus de 2021  
Avis de dégrèvement établi en 2023**

AVIS\_IR\_RS

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-LO  
SA SAINT-LO NORD  
CITE ADMINISTRATIVE  
BP 225 50015 SAINT-LO CEDEX

### Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 12 57 507 377 252

**Référence de l'avis :** 22 50 A116292 92A  
**Adresse d'imposition :**

8 RUE DES LAVANDIERES

50500 CARENTAN LES MARAIS

**Numéro FIP :** 500 49 77 0297357789 4 A

**Numéro de rôle :** 011

**Date d'établissement :** 09/01/2023

**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2022

**Identifiant service :** 50053

LETERRIER SYLVIE  
8 RUE DES LAVANDIERES  
50500 CARENTAN LES MARAIS

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

Les coordonnées de votre centre des finances publiques sont également disponibles en [cliquant ici](#)

**Le détail de votre nouvelle imposition figure sur les pages suivantes.**

Si votre avis contient une restitution ou le dégrèvement d'une somme que vous avez déjà payée, vous serez remboursé prochainement.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

**Nombre de parts :** 3,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis de dégrèvement

N°fiscal : 12 57 507 377 252

Déclarant 1 - Nom de naissance : FAUDEMER

# Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 3

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T	1		
<b>RÉSIDENCE EXCLUSIVE</b>		<b>RÉSIDENCE ALTERNÉE</b>		<b>NOMBRE DE PARTS</b>
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	3,50
2				
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....	Déclar. 1 0		Enfant(1) 0	Total
Autres revenus imposables.....	2043			
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....	7939			
Heures supplémentaires non exonérées.....	0		0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	9982			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 998			
Salaires, pensions, rentes nets.....	8984		0	8984
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>8984</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>8984</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant reduction 0	
Montant de la réduction d'impôt.....	22	22	0	
Dons aux œuvres.....			0	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			-	0
Montant net de votre imposition.....				0
 Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R\*190-1 et R\*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit, le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

**Avis de dégrèvement**

N°fiscal : 12 57 507 377 252

**Impôt sur les revenus de 2021**

Feuillet n° : 2 / 3

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net..... 0

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :****IMPOT SUR LE REVENU**Impôt sur le revenu 2021 dû<sup>53</sup>: 0

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> ..... 10771**MONTANT DU DEGREVEMENT**

Montant de votre impôt net..... 0

Impôt sur le revenu antérieur à déduire..... - 0

Montant du dégrèvement..... = 0

**Revenus exonérés**

Heures supplémentaires..... Déclar. 1 1986 0

Heures supplémentaires..... Nettes 1787

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

**Déclar. 1**

1986

1787

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

**Déclar. 1**

16062

3973

Suite en page suivante &gt;&gt;&gt;

**>>> Suite de votre avis**

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253

Cet avis fait suite à votre déclaration corrective effectuée par internet.

Le présent avis complète et remplace le précédent <sup>37</sup>

**PRELEVEMENT A LA SOURCE**

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer	0,00%
--------------------	-------